

Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Avis du 18 juin – Vaccination des personnes ayant eu une infection par le SARS-CoV-2 après une première dose de vaccin

L'immunité conférée par la vaccination contre la Covid-19 n'étant pas immédiate, il peut arriver que des personnes ayant reçu une dose de vaccin soient infectées par le SARS-CoV-2 dans un délai plus ou moins rapproché de leur première injection.

Nous ne disposons pas à l'heure actuelle de données quant à l'immunité induite lorsqu'une infection survient au décours d'une première dose de vaccin. Néanmoins, on peut proposer les schémas suivants en distinguant deux cas de figure :

- ❖ Infection par le SARS-CoV-2 survenant moins de 15 jours après l'injection d'une première dose de vaccin

En cas d'infection survenant moins de 15 jours après une première dose de vaccin, il est recommandé de procéder à l'injection d'une seconde dose de vaccin, à partir de deux mois après l'infection. En effet, on peut considérer que l'immunité induite par deux stimulations rapprochées dans le temps (une dose de vaccin et une infection par le virus à moins de 15 jours d'intervalle) n'est pas équivalente à l'immunité induite par une vaccination complète.

- ❖ Infection par le SARS-CoV-2 survenant plus de 15 jours après l'injection d'une première dose de vaccin

En cas d'infection survenant plus de 15 jours après une première dose de vaccin, on peut considérer que l'infection représente une stimulation équivalente à l'injection d'une seconde dose de vaccin, avec un délai suffisant. En effet, on sait que la protection conférée par la première dose débute 12 à 15 jours après l'injection.

Ces recommandations s'appliquent pour l'ensemble des vaccins aujourd'hui autorisés en France, dans la mesure où la cinétique d'apparition d'une immunité protectrice pour tous ces vaccins est relativement comparable.